



Villejuif, le 8 septembre 2026,

Aux membres de la séance plénière,
Aux organisations syndicales,
Aux membres de la Direction,

Ordre du jour unilatéral de la séance plénière ordinaire
du CSEC des 16 et 17 septembre 2026
en salle Villejuif (Immeuble Garonne)

Points inscrits unilatéralement par le Président au titre de l'article L.2315-29 du Code du travail :

1. Restitution du rapport d'expertise et consultation sur le projet relatif à la création de Centres de Conseil et d'Expertise ;
2. Information en vue d'une consultation sur la poursuite du projet Réseau LCL Nouvelle Génération : adaptation des fourchettes de regroupements ;
3. Information dans le cadre de la consultation relative à la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi ;
 - a) Information sur le plan de développement des compétences – Réalisations année 2025 ;
 - b) Information sur le plan de développement des compétences – Réalisations à mi-année 2026 et prévisionnel fin 2026 ;
 - c) Information sur l'égalité entre les femmes et les hommes ;
 - d) Information sur la politique de l'emploi ;
4. Information en vue d'une consultation sur le renforcement du système de protection contre les fuites de données et sur l'ajout de l'article 17 dans l'annexe 3 du règlement intérieur de LCL ;

Le Président,
Jean-Hugues LOMBRY

Signé par :

03019D199B664CC...